

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE PSA RETAIL LILLE**

**Vendredi 08 Septembre 2021 à 14 h 00**

## **Réunion skype et présentiel à Villeneuve d'Ascq**

Pour la Direction : L. CONVENANT Directeur Région Nord – H. JULIA ZMRH – R. LALUCE Directeur APV – A. DUPUY Pilote économique – N. CHEKROUN Assistante de Direction

Pour les représentants du personnel

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>1<sup>er</sup> collègue</u>	PRUVOST Marc (abs) MACHNITZKE Gunther (abs) DEBAY Yorick THUILLIER Vincent (abs) DEVRIEZE Ludovic	DERONE BRUNO PHILIPPE Brigitte (abs)
<u>2<sup>ème</sup> collègue</u>	LESTIENNE Audrey (abs) DERONE Christelle DOUBLECOURT Guillaume(abs) SERRON Valérie (abs) LAMARRE Anthony (abs)	- VELS Jérémy (abs) -
<u>3<sup>ème</sup> collègue</u>	MICHALSKI François – Secrétaire du CSE (abs)	DECOTTIGNIES Jean-François (abs)

Représentants syndicaux au CSE : **DEPREZ Laurent** (FO)absent – **CLEMENT Emeline** (CFTC) - SOUMEUR M'Hamed (CGT) : Absent

Objet de notre CSE EXTRA : information et consultation du CSE sur le projet de prolongation des horaires collectifs de 38H75 des productifs de l'APV du 13 Septembre au 31 Octobre 2021

Présentation par M. CONVENANT : Nous avons constaté une activité importante sur l'ensemble de nos sites. Le manque d'effectifs et nos difficultés à pourvoir nos postes vacants engendrent un retard de la réalisation des travaux sur les véhicules de nos clients. Pour rappel, nous avons prolongé l'accord de performance du 1<sup>er</sup> au 30 juillet 2021.

M. CONVENANT informe que sur le mois d'aout seulement 8 personnes se sont portées volontaires pour les heures supplémentaires. Ceux qui a un impact direct sur la satisfaction client. Cette item est très regardée et il est à mettre dans nos priorités. Nous avons la chance de remplir nos ateliers, et nous devons être extrêmement agile. En cette période de congés, le manque d'effectif complique la tâche. Les clients nous mettent une pression pour avoir un rendez-vous ; nous devons donc nous adapter. C'est la raison pour laquelle nous remettons l'accord de performance en place.

M. CONVENANT précise que Motor Village a effectué un très bon mois d'aout.

### Questions-réponses

Mme DERONE: Pourriez-vous nous rappeler les horaires ?

M CONVENANT : Nous allons vous les communiquer.

M JULIA : Nous avons refait un accord au mois de juillet, et nous avons repris les horaires de Décembre. Il y a 2 équipes : horaire A et horaire B. La première commence à 8h15 et la deuxième 8H30 ou 9h selon le jour.

M DEBAY : Je comprends que les effectifs étaient restreints en juillet. Mais pourquoi a-t-on rajouté le ¼ d'heure supplémentaire le soir et pas en matinée. Si on a mis en place l'horaire de 17H 45 c'était déjà assez.

M CONVENANT : C'est à la demande des collaborateurs.

M LALUCE : Ce sont les collaborateurs qui ont demandé à ajouter le ¼ du midi le soir.

M JULIA : c'est le régime de 38H75.

M DEBAY : c'est la demande des collaborateurs aussi de commencer plutôt.

Mme DERONE : Peux t on plutôt ajouter ce ¼ d'heure le matin

M LALUCE : J'ai traité le sujet en direct avec les collaborateurs. On m'a dit que le personnel n'avait pas assez de pause le midi pour pouvoir reprendre la journée en forme. Ils ont demandé à ce que l'on décale le ¼ du midi au soir. C'était notamment une demande des collaborateurs spécifiquement les carrossiers, car il faisait chaud et de par leur métier était sollicité physiquement. Un tour a été fait à l'ensemble des salariés ; le coté mécanique ont dit que ça leur était plutôt égal. Ils ont donc favorisé les collaborateurs de la carrosserie en acceptant. J'ai poussé la demande à Mr Convenant et nous avons organisé les horaires en ajoutant ce ¼ en fin d'après-midi. Ceux qui n'altéraient pas la partie restauration car l'objectif était d'avoir 2 équipes qui se croisent. Afin d'éviter de brasser trop de monde le midi. La demande n'a pas été faite par un chef de service mais vraiment pas les collaborateurs.

M DEBAY : Je suis étonné car sur Roncq, ils n'ont pas le même avis. Je comprends que c'est la majorité qui l'emporte.

M LALUCE : je n'avais aucun intérêt particulier de décaler d'1/4 d'heure. Nous avons plutôt étudié les horaires afin de mettre 45 minutes de pause pour qu'il n'y est pas trop de pause le midi. C'est les collaborateurs qui nous ont sollicité car la pause de 45 minutes étaient trop courte.

M DEBAY : Merci pour votre réponse.

M CONVENANT : Est-ce qu'il y a d autres questions ?

M DERONE : J'ai fait le tour de l'atelier, vous dites qu'il n'y a pas eu de volontaires ?

M CONVENANT : Non il y a eu très peu de volontaire

M DERONE : Apparemment tout le monde n'a pas été contacté pour faire des heures supplémentaires

M LALUCE : Tout le monde a été prévenu, mais beaucoup ont répondu qu'on était au mois d'aout et qu' ils avaient autres choses à faire. Nous avons comptabilisé 8 volontaires.

M DERONE : Vous les avez tous vu personnellement ?

M LALUCE : J'ai réuni l'ensemble des collaborateurs dans l'atelier notamment à Villeneuve d'Ascq. Nous leur avons annoncé qu'il n'y avait pas d'accord de performance au mois d'août mais qu'en revanche nous ouvrons les heures supplémentaires. Et nous avons eu très peu de retour.

M DERONE : Ils ont peut-être mal compris ; car oui ils m'ont parlé d'une réunion dans laquelle vous parliez de volontaires pour des heures supplémentaires. Mais que personne n'est venu les voir après.

M LALUCE : Quand vous réunissez tout le monde et que vous leur dites que c'est basé sur du volontariat. Je pense que le message est clair. La preuve est qu'ils vous ont parlé de cette réunion.

M DERONE : Certains on était voir leur chef qui leur a répondu non il n'y a pas assez de travail.

M LALUCE : Nous avons même perdu des chantiers notamment sur Villeneuve d'Ascq et Roncq. Nous avons un surcroît de travail et personne n'a refusé les heures supplémentaires.

M CONVENANT : L'accord de performance correspond à des heures supplémentaires rémunérés de la même manière. Nous n'avons aucun intérêt de mettre un accord de performance si nous n'avons pas le travail en face.

M DERONE : Les collaborateurs préfèrent faire des heures supplémentaires par rapport à l'accord de performance. Car au mois de juillet, ils ont fait des heures alors qu'il n'y avait pas de travail. Au mois d'août, j'étais présent et personne n'est venu me demander de faire des heures supplémentaires.

M LALUCE : J'ai reçu tout le monde au mois de juillet avant de partir en congés, Sullivan était sur place. A chaque fois que j'ai communiqué avec lui le besoin était présent. L'information a été diffusé. On a demandé du volontariat. On ne peut pas aller voir les collaborateurs tous les jours.

M DERONE : Les collaborateurs ne savent pas s'il y a du travail

M LALUCE : Vous voyez quand même l'activité de l'atelier, le nombre de voiture et le nombre de dossier.

M DERONE : Le personnel attendait sûrement qu'on vienne les voir personnellement.

Mme DERONE : Est-ce que sur les autres sites, ils ont également demandé a tout le monde.

M DEBAY : Sur les autres sites, c'est le même ressenti on ne leur a pas demandé. Je les avais prévenus qu'on allait peut-être faire des heures supplémentaires et que l'on attendait l'accord de Mr Convenant. Il y en a que ça intéresse très peu mais ça intéresse quand même.

M LALUCE : très peu c'est bien ça le problème.

M CONVENANT : Il y en a qui sont intéressés mais très peu. Si on a le travail on ne peut pas se contenter du très peu. C'est la raison pour laquelle nous réactivons les horaires de travail de façon collective.

M DERONE : Le très peu aurait déjà débloqué des voitures en aout.

M LALUCE : Il y en a qui on fait des heures, mais très peu de volontaires. Sur le mois d'aout c'est encore plus compliqué car une partie du personnel est en congés.

M CONVENANT : Nous avons du travail et les clients nous reprochent les délais. La problématique sur juin et juillet est que le délai de la carrosserie est de 3 semaines.

M DEBAY : En parlant de satisfaction le fait d'allonger les horaires sur la soirée : la clientèle risque prendre l'habitude que le garage ouvre tard. Cela peut créer une insatisfaction si on reprend nos horaires, le client ne comprendra pas pourquoi il ne peut plus venir aussi tard.

M CONVENANT : A ce jour, cela ne nous est pas reproché. Par contre on nous reproche le délai de mise à disposition. Au mois d'aout, nous avons réceptionné des véhicules et pendant une semaine rien n'a été fait. Nous ne maîtrisons pas le flux de nos clients malgré les opérations marketing les opérations courantes. On sait qu'à la rentrée après les vacances, les mois de septembre et octobre sont des mois forts. C'est inscrit comme ça au niveau des budgets. Aujourd'hui les clients prennent l'habitude jusqu'à 18h mais demain ce sera peut-être jusque 19h ou même 20h. Peut-être qu'il y aura une équipe le matin ou l'après-midi. On ne sait pas ce qui ce sera fait demain. Au niveau des livraisons par exemple nous sommes en train de rallonger les heures car les clients veulent être livré plutard ou même le samedi. Nous devons nous adapter à ces fluctuations.

M DERONE : Quel est le délai de prévenance ?

M CONVENANT : Des aujourd'hui, c'est précisé dans la présentation.

M JULIA : C'est une remarque que vous avez formulé lors des précédents CSE. Le changement était souvent du jour au lendemain et que vous souhaitiez un délai de prévenance d'au moins 2 jours.

M DERONE : Là nous sommes en pleine rentrée des classes, les collaborateurs se sont arrangés avec les nourrices.

M CONVENANT : Mise en place aujourd'hui et communication à l'ensemble des collaborateurs

M JULIA : Nous allons passer au recueil des avis

Membres votant Y. DEBAY – L. DEVRIEZE – C DERONE – B DERONE

ABSTENTION à l'unanimité

M. CONVENANT annonce que nous diffusons des aujourd'hui l'information ainsi qu'un rappel des horaires.